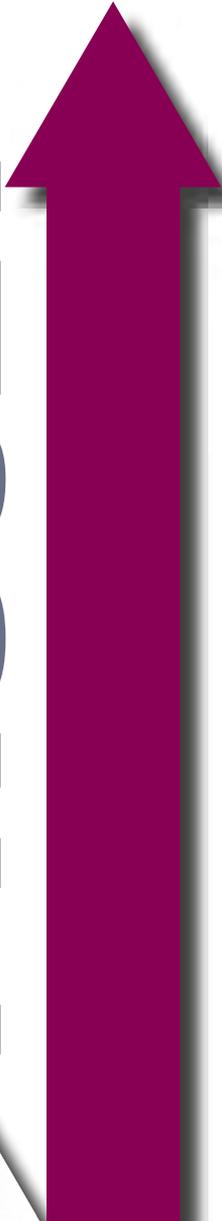




formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

PROJET



FAGE

ELECTIONS

CNOUS

2015-2017



+ d'infos sur

www.fage.org

Synrhèse des propositions de la FAGE

p.4

La FAGE

p.8

 Mot du Président de la FAGE

 Qu'est ce que la FAGE ?

Le CNOUS

p.10

 Qu'est ce que le CNOUS ?

 Le conseil d'administration du CNOUS

Sommaire

LE PROGRAMME

Une action sociale plus juste et plus ambitieuse

p.12

Des aides renouvelées : un levier pour tous
Des aides indirectes performantes et préservées
Garantir l'accès aux soins et à la santé

Innover pour préparer l'avenir des Oeuvres

p.20

Assurer l'investissement nécessaire au développement des Oeuvres
Renforcer l'ancrage territorial des CROUS
Privilégier un modèle durable

Des jeunes citoyens solidaires, acteurs du Réseau des Oeuvres

p.25

Soutenir les initiatives solidaires et de proximité
Valoriser l'action culturelle pour favoriser l'émancipation
Prendre en compte les situations particulières de nos pairs

La liste candidate

p.33

Comment voter ?

p.34

Des aides sociales plus justes et plus ambitieuses

Des aides renouvelées : un levier pour tous

1. Un CROUS guichet unique des aides sociales et acteur central de la vie étudiante
2. Un Dossier Social Etudiant unique et géré par le CROUS
3. Un DSE ouvrant droit à l'aide sociale directe et l'aide au logement
4. Un CROUS accessible à tous les publics, apprentis, doctorants, etc.
5. Un retour au CROUS de la mission d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux
6. L'Aide Globale d'Indépendance, une nécessaire réforme profonde du système d'aides sociales directes
7. Une revalorisation de l'ensemble des bourses
8. Une aide sociale directe progressive et linéaire pour plus de justice
9. Une aide au logement calculée en fonction du bassin de vie
10. Une aide prenant en compte les situations particulières
11. Une aide juste prenant en compte le système de redistribution
12. Le transfert de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers le réseau des Œuvres
13. Une procédure de déclaration fiscale autonome simplifiée

Des aides indirectes performantes et préservées

14. L'attribution de plus de moyens aux aides spécifiques pour répondre aux besoins concrets des étudiants
15. Une refonte de la circulaire des aides spécifiques avec un élargissement des critères d'attribution
16. Une ouverture de l'allocation annuelle pour les étudiants internationaux
17. Une harmonisation des pratiques en matière de distribution des aides spécifiques
18. Une mise en place de montants minimaux d'aides pour des situations spécifiques
19. Un pouvoir décisionnaire à la commission d'attribution des aides
20. Une restauration à tarification sociale et de qualité
21. L'accompagnement de l'action locale pour une fluidité lors des pauses méridiennes
22. L'orientation du CNOUS vers des Restaurants Universitaires multimodaux

23. L'élargissement des horaires des RU, notamment le soir
24. L'animation des structures de restauration
25. Un réengagement financier de l'État dans la restauration universitaire
26. Le développement de la restauration agréée et traditionnelle en bonne intelligence sur les campus
27. Le gel du prix du ticket de restauration universitaire
28. Une augmentation de la part du budget du CNOUS dédiée au logement
29. L'obligation pour l'État et les collectivités de produire du logement social
30. Un suivi régulier du plan Anciaux
31. Le retour de la loi ALUR Duflot et de l'encadrement des loyers
32. Des aides au logement pour les colocataires calculées sur les mêmes bases que les personnes vivant seules
33. L'obligation pour les préfets et les collectivités d'user de leur pouvoir d'expropriation et de préemption
34. La généralisation de la GUL à toute la jeunesse

Garantir l'accès aux soins et à la santé

35. Le parcours de santé du jeune comme priorité du Réseau des Œuvres
36. L'ajout d'une mission santé, dotée de moyen, au CROUS
37. La mise en place des CSU - Centres de Santé Universitaires
38. Une gestion des Centres de Santé Universitaires par le CROUS
39. Un accès au tiers-payant pour les étudiants au sein des Centres de Santé Universitaires
40. Une tarification conventionnée sécurité sociale de secteur 1, pour les étudiants tout au long de leur parcours de santé
41. Un accès facilité et accompagné à la CMU-C pour les étudiants dans le besoin
42. Le développement des aides à la complémentaire santé (ACS)
43. Le développement des conventions avec les spécialistes au sein des CSU
44. La fin de la délégation de service public accordée aux mutuelles
45. L'intégration des étudiants au Régime Général de la Sécurité Sociale
46. Un CROUS coordinateur local de l'ensemble des acteurs et actions de prévention

Innover pour préparer l'avenir des œuvres

Assurer l'investissement nécessaire au développement des

47. Un investissement public fort dans le réseau des Œuvres et une hausse du budget du CNOUS
48. La sanctuarisation des enveloppes logement et restauration du budget du CNOUS

Renforcer l'ancrage territorial des CROUS

49. Un alignement région par région des aides sociales étudiantes sur celles du CROUS
50. La signature de conventions CROUS / Région incluant le transfert au CROUS de la gestion de toutes les bourses
51. Davantage d'actions CROUS / Universités menées de front
52. Des CROUS prenant part à l'élaboration des schémas directeurs de vie étudiante portés par les COMUE
53. Une coordination étroite avec l'équipe CNESER de la FAGE en matière de politique de site
54. Une mise en place des centres de santé inscrite dans les schémas directeurs de la vie étudiante
55. Une mise en place d'antennes du CROUS dans les sites d'enseignement supérieur délocalisés
56. Un service de proximité de qualité

Privilégier un modèle durable

57. Un accès favorisé à des structures de restauration chaude ou encore à des équipements sportifs
58. Des sources d'approvisionnement diversifiées en ayant un équilibre entre marchés nationaux et acteurs locaux
59. Le développement de jardins partagés entre résidents étudiants de cités universitaires et population riveraine
60. Davantage d'associations entre les élus locaux des collectivités et le CROUS pour les différents projets

Des jeunes citoyens, solidaires, acteurs du réseau des œuvres

Soutenir les initiatives solidaires et de proximité

61. La participation, le développement et l'animation de plateformes de démocratie participative à destination des étudiants
62. Des élus CNOUS au cœur de la démarche de démocratie participative de la FAGE et donc en contact permanent avec les élus CROUS et les administrateurs de la FAGE
63. Un renforcement du champ d'action des Conseils de Vie en Résidence
64. Une généralisation des Conseils Académiques de Résidence dans tous les CROUS
65. L'amélioration des conditions de vie en logement universitaire *via* des budgets participatifs
66. Un relai et un soutien des élus CVR par les élus CROUS
67. La participation des VPE CROUS aux Rencontres Nationales de la CEVPU
68. L'accompagnement des élus CROUS dans un soutien aux initiatives étudiantes
69. Une vision militante et pragmatique de la représentation insufflée à l'ensemble des élus CROUS de la FAGE
70. Une augmentation et une valorisation des missions du VPE
71. Une gestion militante des CROUS, induisant un renfort de la place des étudiants
72. La poursuite du développement des AGORAé tant sur le plan qualitatif que le plan quantitatif

Valoriser l'action culturelle pour favoriser l'émancipation

73. Un accès à la culture favorisé pour les étudiants
74. La mise en place d'espaces stimulant la créativité au sein des CROUS
75. Le développement des conditions d'émergence, l'accompagnement et la mise en valeur des initiatives et projets culturels étudiants
76. Des échanges interculturels favorisés
77. La mise en place de résidences d'artistes au sein des cités U
78. Le développement du parrainage étudiant
79. Une collaboration Université / Réseau des Œuvres repensée pour une prise en charge de l'étudiant international en synergie
80. La valorisation culturelle des échanges étudiants internationaux

Prendre en compte les situations particulières de nos pairs

81. Une évolution de la plateforme Jobaviz
82. La mise en place d'un label Jobaviz pour que les emplois offerts soient compatibles avec les études
83. La participation active à l'information des étudiants sur leurs droits au sein de l'entreprise
84. L'accessibilité des bâtiments (constructions, rénovations et bâtis) pour l'ensemble des étudiants en situation de handicap
85. La mise en place d'un dispositif d'année de césure permettant à tous les étudiants de pouvoir bénéficier d'un statut universel de l'étudiant en césure



Projet de la FAGE – Elections CNOUS 2015

Le mot du Président de la FAGE



En janvier, les 196 élus étudiants aux conseils d'administration des CROUS de France seront amenés à désigner l'organisation qui les représentera, via une équipe d'élus nationaux, au Conseil d'Administration du Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires. La FAGE a d'ores et déjà pu dresser le bilan de deux années d'action pour les étudiants et vous le communiquer. Cette nouvelle élection nous donne l'opportunité de rappeler les priorités de la FAGE et la vision que nourrissent les associations étudiantes indépendantes du Réseau des Oeuvres.

Si ces deux années de mandats ont été riches en avancées concrètes, notamment sur les aides directes, elles l'ont été tout autant en bras de fer et en oppositions sur les thématiques budgétaires concernant les aides indirectes et plus particulièrement la restauration sociale et le logement étudiant. À l'aube d'un nouveau mandat pour les élus CROUS et l'équipe nationale de la FAGE, les perspectives d'action sont claires : obtenir une aide sociale plus juste et plus ambitieuse grâce à l'Aide Globale d'Indépendance, garantir des moyens permettant au CROUS d'assurer l'égalité des droits et la réussite des étudiants et permettre l'innovation au sein des oeuvres en s'appuyant notamment sur le dynamisme et les initiatives des étudiants.

Nous devons, à tout instant, garder en mémoire que les services du CROUS que nous connaissons ont été créés il y a plus de 100 ans par les associations générales d'étudiants, par nos associations. La solidarité, la volonté intangible de démocratiser l'enseignement supérieur et la recherche et l'ambition d'une société plus juste sont ainsi des constituantes quasi-génétiques de nos associations. La FAGE et ses 2 000 associations étudiantes entretiennent un lien très particulier avec les oeuvres, et s'inscrivent depuis toujours dans la défense d'un service public efficace, innovant, flexible et au plus près des besoins des étudiants.

C'est fort de ces convictions intactes, que l'équipe candidate de la FAGE entend aborder les défis qui attendent les étudiants de France pendant deux ans.

Mais c'est aussi dotée d'une confiance historique accordée par les étudiants que la FAGE aborde ces élections au conseil d'administration du CNOUS. En novembre, les listes indépendantes soutenues par la FAGE ont été plébiscitées lors des élections CROUS ; les 79 sièges qui en résultent permettent d'espérer concrétiser la montée en puissance d'une représentation indépendante, démocratique et ouverte. Chacun d'entre vous va être amené à faire un choix concernant l'organisation nationale qui portera la voix des étudiants et appuiera les efforts des élus étudiants locaux devant le CNOUS. Choisir la FAGE, c'est choisir d'affirmer clairement la volonté d'un CROUS doté de moyens, d'un CROUS tourné vers l'avenir, d'un CROUS orienté vers l'accompagnement permanent des étudiants dans la réussite de leur parcours et dans leur épanouissement.

Alexandre Leroy
Président de la FAGE



Projet de la FAGE – Elections CNOUS 2015

La FAGE



Qu'est ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur le principe de la démocratie participative et regroupe près de **2 000 associations** et syndicats, soit environ **300 000 étudiants**.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des droits dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour **l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes** en déployant des activités dans le champ **de la représentation et de la défense des droits**. En gérant des services et des oeuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, **elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique**. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée organisation de jeunesse et d'éducation populaire par le Ministère en charge de la jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

La FAGE est membre de :



- ESU : European Students' Union
- FFJ : Forum Français de la Jeunesse
- MedNet : Mediterranean Network of Student Representatives
- CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires
- CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CNAJEP : Comité pour les relations National et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire





Qu'est ce que le CNOUS ?

Le **Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires - CNOUS** - est un établissement public à caractère administratif. Il regroupe et anime les différents **Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires - CROUS** - de France qui fonctionnent en réseau. Celui-ci est placé sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour objectif de **garantir l'accès à l'enseignement supérieur à l'ensemble des étudiants et l'égalité des droits.**

“Ce sont les associations étudiantes, au début du XXème siècle, qui ont été à l'origine des actions menées en faveur des étudiants défavorisés et de la prise en charge d'un certain nombre de questions sociales, qui fonderont ensuite le réseau des oeuvres ; les CROUS.”

Le CNOUS a entre autres pour prérogative de répartir les subventions de l'État, par le biais d'un système de contractualisation sur 3 ans : des projets à grande échelle (réhabilitation d'un bâtiment de cité U par exemple) sont financés par une combinaison de subventions du CNOUS, des collectivités territoriales, sur fonds propres du CROUS ou par des prêts. Chaque année, en juin, cette contractualisation fait l'objet d'une discussion entre CROUS et CNOUS à laquelle participe notamment le vice-président étudiant de chaque CROUS.

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

VISION

Une certaine des oeuvres

Le défi du Réseau des Oeuvres est grand puisque la dernière enquête d'Eurostudent sur la dimension sociale démontre que **la France est le pays européen où l'accès à l'enseignement supérieur est le plus conditionné par l'origine sociale.** Répondre aux enjeux de la démocratisation d'un enseignement supérieur garant d'ascension sociale est donc au coeur de l'actualité ; bien plus qu'une promesse politique, le CROUS en est l'acteur. La FAGE et les associations étudiantes doivent ainsi, par leurs propositions, en être les défenseurs mais surtout être capables d'innover pour apporter des réponses justes et efficaces. Le CROUS doit être l'acteur social étudiant de référence pour rendre l'enseignement supérieur accessible à tous.

En portant un projet politique visant à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants en renforçant la mission sociale du CROUS, **la FAGE oeuvre pour une société plus juste, capable de garantir les mêmes droits à sa jeunesse.** Agir pour la justice sociale c'est agir pour tous sans délaisser personne.

C'est pourquoi la FAGE défend un enseignement supérieur public, accessible grâce à un mode de financement collectif et étatique et à des aides sociales efficaces et adaptées à la réalité du coût de la vie pour un étudiant. Ce projet passe nécessairement par un Réseau des Oeuvres ayant les moyens d'innover afin d'assurer des services toujours plus adaptés aux besoins des étudiants ; cependant l'innovation ne peut se concevoir sans investissement.

Le Conseil d'Administration du CNOUS

Le **Conseil d'Administration du CNOUS** est l'organe délibératif. Il définit la politique générale appliquée à l'ensemble du réseau, répartit les crédits budgétaires. Le C.A du CNOUS est composé de 27 membres :

-  **Le président est une personnalité qualifiée nommée** par le ou la Ministre chargé-e de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
-  **8 représentants de l'État**, issus de différents ministères (Enseignement Supérieur et Recherche, Budget, Logement, Affaires Sociales, Affaires Étrangères)
-  **8 représentants étudiants élus**
-  **3 représentants des personnels**, désignés par les syndicats représentatifs
-  **3 présidents d'universités ou directeurs d'établissements** d'enseignement supérieur dont un établissement privé
-  **4 personnalités qualifiées** dont 2 choisies parmi les propositions des élus étudiants
-  À titre consultatif : **le directeur du CNOUS** et d'**autres personnalités**

Les élus étudiants siégeant au CNOUS sont avant tout des élus étudiants locaux, ayant un mandat en Conseil d'Administration de leur CROUS. Ce sont également vos représentants puisque c'est vous, élus étudiants dans les conseils d'administration des CROUS qui les élisez tous les 2 ans.

La représentation des étudiants en France permet d'être présent à tous les niveaux de décision et de consultation sur les dispositifs relatifs à la vie étudiante. Même si le nombre de « sièges étudiants » n'est pas suffisant au sein du CNOUS au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix étudiante, l'aspiration de la jeunesse. Les élus CNOUS de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élus étudiants locaux, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiants.



“ Ce sont les associations étudiantes, au début du XXème siècle, qui ont été à l'origine des actions menées en faveur des étudiants défavorisés et de la prise en charge d'un certain nombre de questions sociales, qui fonderont ensuite le réseau des oeuvres ; les CROUS. ”



1. Une action sociale plus juste et plus ambitieuse

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

Des aides renouvelées : un levier pour tous

Le CROUS acteur central de la vie étudiante

Le Réseau des Oeuvres a pour mission de rendre réelle l'égalité des droits d'accès aux études supérieures et au diplôme. Le CROUS est ainsi un acteur indispensable de la politique de démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette garantie se traduit par des missions diverses ; aides directes, aides indirectes, accès et promotion de la culture, soutien aux initiatives, aide à l'autonomie de l'étudiant dans son parcours. Il est impératif, dans un souci d'égalité d'accès aux droits, que ces missions s'adressent à tous les étudiants, sans distinction de filière, de niveau ou de secteur géographique. Pourtant, force est de constater que de trop nombreux étudiants n'ont pas accès aux missions du CROUS. La FAGE milite depuis toujours pour faire du CROUS le guichet unique des aides sociales, et l'acteur central de la vie étudiante : le pré requis fondamental étant qu'il doit s'adresser à l'ensemble de la population étudiante. La discrimination actuelle que vivent certains étudiants, comme les étudiants en formations sanitaires et sociales par exemple n'est plus soutenable. La gestion des bourses à destination de ces étudiants est actuellement confiée aux régions. Cet état de fait crée des inégalités territoriales dans le montant octroyé, mais trace surtout la frontière malheureuse de l'égalité des droits, plaçant les étudiants dont les aides ne sont pas gérées par les CROUS à la marge du public étudiant de "droit commun". L'équipe CROUS aura à coeur d'être le premier levier de la FAGE dans la généralisation de la gestion des #dossiers sociaux de tous les étudiants par les CROUS. Il s'agira de coordonner un réseau vaste afin de mener de front les chantiers nationaux et les négociations dans chaque territoire afin d'obtenir une généralisation rapide de la gestion des différentes bourses par tous les CROUS.

Être un acteur central à vocation de guichet unique, c'est être en mesure de s'adresser à tous les publics, notamment à ceux présentant des

particularités notoires. Qu'il s'agisse des apprentis ou des doctorants, les missions du CROUS ne répondent pas aux besoins spécifiques de ces étudiants. Alors que les formations en apprentissage ou en alternance engendrent des coûts spécifiques, ces besoins ne sont pas actuellement pris en compte par le CROUS. Considérant l'objectif de développement de la recherche, et du nombre d'étudiants doctorants France, il est affligeant que la politique d'aides sociales à destination des jeunes chercheurs soit décourageante et participe à faire de la thèse un parcours du combattant au quotidien.

Le CROUS doit assurer la mission d'accueil des étudiants internationaux qui lui a été retirée au profit de l'EPIC* "#Campus France" qui, pour rappel, est un établissement à but lucratif. Les étudiants internationaux venant étudier en France ont, notamment à leur arrivée, particulièrement besoin d'accompagnement ; la FAGE milite pour que le CROUS récupère la mission d'accueil et d'accompagnement de ces étudiants afin de les orienter dans les différentes démarches grâce, notamment, à sa présence sur l'ensemble des sites d'enseignement supérieur.

Le manque de lisibilité du paysage des aides sociales à destination des étudiants est un des premiers facteurs de non-recours au droit. La complexité administrative et la redondance des procédures écartent un nombre important de jeunes des aides auxquelles ils pourraient prétendre. La FAGE revendique un CROUS guichet unique : gestionnaire de toutes les aides à destination des étudiants. Dans cette perspective, un unique dossier social étudiant pourrait permettre d'accéder aux différentes aides, qu'elles soient progressives et calculées en fonction des besoins de chacun à l'image de l'aide sociale directe, ou qu'elles soient universelles comme l'aide au logement.

L'AGI pour garantir la réussite et l'égalité des droits

Le système de bourses sur critères sociaux est inadapté et de nombreux étudiants ne bénéficient pas ou pas suffisamment de bourses. En parallèle de ces aides sociales non adaptées, il existe une #demi-part fiscale (une déduction d'impôt), accordée aux parents de jeunes inscrits dans le supérieur*. Si elle concerne en théorie toutes les familles répondant au critère précédent, cette exonération présente deux problèmes majeurs : d'une part la non-assurance d'une redistribution effective à l'étudiant, mais surtout le fait que cette exonération profite presque exclusivement aux familles les plus aisées. En effet, la déduction est plus conséquente lorsqu'elle concerne les hauts revenus. La situation de la distribution des aides financières aux étudiants en plus d'être inadaptée, est injuste. Les étudiants issus des classes moyennes sont donc les grands oubliés du système alors qu'ils sont pourtant issus des catégories socio-professionnelles les plus représentées dans le supérieur.

La FAGE propose depuis plusieurs années une réforme profonde du système d'aides sociales directes avec la mise en place de l'AGI, l'Aide Globale d'Indépendance.

Cette nouvelle aide doit répondre à plusieurs enjeux, notamment celui de simplifier le paysage des aides aux étudiants en regroupant dans un dossier social unique les demandes d'aides directes et d'aide au logement. L'AGI doit aussi permettre une remise à plat du système d'échelons, en étant basée sur un principe de progressivité linéaire, supprimant de facto les effets de seuils et la mise en difficulté d'un trop grand nombre d'étudiants. Enfin, l'AGI doit répondre à un enjeu de justice dans la redistribution : calculée sur la situation de chaque étudiant, l'AGI prétend aider chacun à hauteur de ses besoins propres grâce à un modèle juste s'appuyant sur les revenus du foyer fiscal de rattachement de l'étudiant. Bien entendu, les situations de ruptures, d'isolement et de précarité sociale doivent être prises en compte et ouvrir droit au plus haut niveau de l'aide. L'AGI permettrait de doubler immédiatement le nombre d'étudiants aidés. Pour cela, la FAGE propose de ne plus octroyer de demi-part supplémentaire aux familles comptant un jeune inscrit dans le supérieur, et d'utiliser l'argent collecté par l'effet de cette mesure dans l'abondement du système d'aides sociales directes en faveur des étudiants. L'Etat devra aussi poursuivre son investissement financier dans l'aide directe afin de tendre vers un

dispositif ambitieux et répondant aux besoins de tous les étudiants. L'AGI est donc à la fois une mesure de justice, progressiste et ambitieuse, une mesure pragmatique, concrète et structurellement viable.

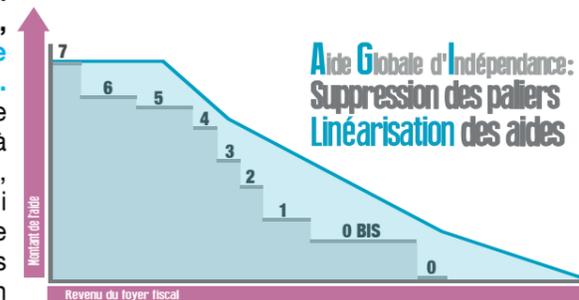
L'Aide Globale d'Indépendance se composerait donc de deux volets, accessibles via un unique dossier social traité par le CROUS. Le premier volet relatif à la bourse proposerait ainsi une aide sociale directe progressive, sans palier, et indexée sur les revenus du foyer fiscal de rattachement de l'étudiant afin de répondre à ses besoins tout en assurant la justice dans la redistribution. Le second volet relatif à l'aide au logement serait universel : chaque étudiant conserve le droit de bénéficier d'une aide au logement. La FAGE propose notamment de redéfinir le calcul des aides au logement en indexant son montant sur la moyenne constatée des loyers du bassin de vie. En effet, se loger coûte plus cher à Paris qu'à Brest et il convient que l'aide en tienne davantage compte.

De plus, la procédure de #déclaration fiscale autonome doit être simplifiée. À l'heure actuelle, un étudiant en situation d'autonomie doit justifier d'une activité salariale pour pouvoir faire valoir son droit à une aide suffisante. Il est ironique, si ce n'est aberrant, de demander à un étudiant de prouver une activité salariale afin de pouvoir le faire bénéficier d'une bourse

qui pourra l'aider à ne plus avoir besoin de se salarier pour étudier. Dans l'optique de la mise en place de l'AGI, la FAGE demandera à ce que les procédures soit simplifiées et mises en cohérence afin d'assurer la prise en compte de toutes les situations particulières.

Si la proposition de l'AGI est avant tout celle d'un nouveau système, il est impératif de continuer à revaloriser les aides sociales directes destinées aux étudiants en gardant à l'esprit que celles-ci ont vocation à permettre la réussite de chacun dans son parcours dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cette ambition justifie une aide conséquente, permettant à l'étudiant des conditions de vie et d'études dignes et favorables à sa réussite.

Les différentes réformes menées depuis 2012 se dirigent vers la mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance : ajouter des échelons revient à tendre vers la linéarisation. La FAGE restera mobilisée sur ce sujet afin d'obtenir les pas nécessaires qui conduiront in fine vers le dispositif pérenne et juste qu'est l'AGI.





Des aides spécifiques ambitieuses, flexibles et sécurisantes

Un dispositif de bourse, même rendu flexible et adapté grâce à la mise en place de l'AGI, ne peut assurer la prise en charge efficace de la totalité des cas particuliers ou des situations transitoires que peuvent connaître certains étudiants lors de leurs parcours. C'est pour cela qu'une aide d'urgence doit exister.

Les aides spécifiques, qui remplacent le #Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) depuis octobre 2014, sont ainsi les derniers remparts devant éviter le décrochage d'un étudiant en situation précaire.

Cependant, plusieurs problèmes ne permettent actuellement pas aux aides spécifiques d'être pleinement efficaces dans cette mission : peu connues et répondant à des critères complexes, leur accès est trop souvent rendu difficile. Bien que revalorisé cette année, le dispositif est régi par une nouvelle circulaire* très floue qui rend la mission des travailleurs sociaux délicate et peut parfois préjudicier les étudiants qui ont pourtant besoin d'une aide du CROUS.

Afin de garantir aux étudiants les mêmes droits et d'éviter toute inégalité territoriale de traitement inhérente à la composition des commissions d'attributions des aides spécifiques, **il est nécessaire d'ajouter à la circulaire actuelle un montant minimal d'aide en fonction des situations spécifiques (rupture familiale, autonomie avérée, etc).** Cette mesure n'existant actuellement pas, il existe des inégalités territoriales dans les montants attribués par les différents CROUS.

La commission d'attribution des aides spécifiques

doit également devenir décisionnaire sur le montant de l'aide accordé. La circulaire actuelle laissant cette attribution au bon vouloir du directeur du CROUS, ce dernier pouvant passer outre l'avis de la commission où siègent pourtant les représentants étudiants ainsi que l'ensemble du service social.

L'allocation annuelle devant répondre à des difficultés pérennes, toute discrimination quant à l'accès à cette aide de dernier recours doit être supprimée. **Ainsi un étudiant international doit pouvoir être aidé sans discrimination liée à sa nationalité afin de pouvoir étudier dans des conditions décentes et ainsi obtenir son diplôme sans perte de chance.**

En effet, l'allocation annuelle et les aides ponctuelles sont des dispositifs devant éviter les situations de grande précarité, il est donc indispensable aujourd'hui de permettre à l'ensemble des étudiants d'y avoir accès et de les traiter avec équité, quelque soit leur nationalité.

Bien qu'il s'agisse principalement d'une aide alimentaire d'urgence, de nombreux dossiers sont refusés faute de moyens disponibles pour abonder le budget des aides spécifiques. **La FAGE demande que leur budget global soit revalorisé** pour permettre aux travailleurs sociaux d'être en mesure d'attribuer une aide à chaque fois que la situation des étudiants le nécessite.

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

* Circulaire n° 2014-0016 du 8-10-2014

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- Le transfert de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers le Réseau des Oeuvres.
- Un CROUS guichet unique de la vie étudiante, gérant toutes les aides à destination des étudiants grâce à un dossier social unique.
- Un CROUS accessible à tous les publics, apprentis, doctorants, etc...
- La restitution au CROUS de sa mission d'accueil des étudiants internationaux.
- Un dossier social unique ouvrant droit à l'aide sociale directe et à l'aide au logement.
- La revalorisation de l'ensemble des bourses.
- Une aide sociale progressive et linéaire pour plus de justice.
- Une aide au logement universelle calculée en fonction du bassin de vie.
- Une aide prenant en compte les situations particulières.
- Une aide juste dans son système de redistribution.
- L'attribution de plus de moyens aux fonds d'aide d'urgence pour répondre aux besoins des étudiants.
- Une refonte de la circulaire des aides spécifiques avec :
 - un élargissement des critères d'attribution ;
 - l'ouverture de l'allocation annuelle aux étudiants internationaux ;
 - une harmonisation des pratiques ;
 - la mise en place de montants minimaux d'aide pour des situations spécifiques ;
 - un pouvoir décisionnaire de la commission d'attribution des aides.

Des Aides Indirectes performantes et préservées



Une restauration flexible, adaptée, sociale et ambitieuse



La restauration universitaire est un service fondamental pour le quotidien des étudiants. La restauration étudiante à tarification sociale a été créée dans les années 1920 par les #associations générales étudiantes. Son rôle a évolué au fil des ans et le nombre de restaurants universitaires s'est multiplié dans les années 1980 afin de faire face à la démocratisation et aux vagues successives de massification de l'enseignement supérieur. **Mais depuis 30 ans, leur fréquentation a fortement diminué.** La principale raison est le manque d'investissement dans la modernisation des équipements et des espaces. L'augmentation régulière du prix du #ticket de restauration, reposant quasiment exclusivement sur les étudiants participe également à cette diminution. Parfois, est évoqué un prétendu "désamour" des étudiants pour la restauration dite "classique". Un fossé s'est creusé entre les "paquebots", ces grands restaurants qui ressemblent davantage à des réfectoires, et les nouveaux modes de restauration des étudiants.

Aujourd'hui, malgré les efforts effectués par les CROUS pour que les restaurants universitaires répondent au mieux aux besoins des étudiants, ce décalage persiste. **Les restaurants universitaires n'arrivent pas à conserver une fréquentation régulière ;** souvent concentrée sur quelques midis de la semaine, et très peu hors de ces moments. Les délais d'attente s'allongent et une partie des étudiants se tourne alors vers d'autres types de services, la restauration privée, ou doit préparer, quand elle le peut, son propre repas. **L'accès à un repas équilibré à tarif social est alors compromis.**

La FAGE est attachée à la restauration à tarification sociale et aux restaurants universitaires proposant des menus sains, variés, un cadre agréable et une gamme d'activités et de services diversifiés lors des périodes «hors-restauration». Il est nécessaire de mener, au sein d'un chantier global sur les #rythmes universitaires, une réflexion sur la pause méridienne et sur la gestion des emplois du temps étudiants, à l'échelle des sites. Cette modulation permettrait un roulement des services, et de facto **permettrait à plus d'étudiants de déjeuner au sein d'un restaurant universitaire.**

Afin de faire face à un nombre d'étudiants plus élevé chaque année, le Réseau des Oeuvres développe massivement son offre de restauration diversifiée. Qu'il s'agisse de cafétérias, de snacks ou autres, les formes alternatives sont de plus en plus présentes sur

les campus. Si la FAGE considère que cette réponse peut représenter une richesse en complément de la restauration traditionnelle, elle reste vigilante sur les dérives d'ores et déjà constatées : il est rare de pouvoir se restaurer convenablement ou dignement pour le prix d'un ticket RU dans des cafétérias dont le modèle économique semble parfois s'éloigner du souci social. La qualité, même lorsqu'elle est optimale dans les deux cas, ne peut être comparable entre un repas pris dans un restaurant universitaire ou dans une cafétéria. Il est avancé que les étudiants du 21ème siècle préfèrent une part de pizza ou un sandwich à chaque repas plutôt qu'un repas complet, chaud, pris dans un cadre favorable, **la FAGE ne peut tolérer qu'un tel argument justifie un choix répondant plutôt aux intérêts économiques qu'aux intérêts de bien-être des étudiants.**

Enfin, la restauration étudiante souffre avant tout du désengagement de l'État dans son financement. Ce désengagement se traduit de plusieurs manières, dont deux plus visibles et lourdes de conséquences. Alors qu'il était financé à part égale entre l'État et l'étudiant, **le prix d'un repas CROUS revient de plus en plus à la charge directe de l'étudiant.** Augmentée chaque année, la part étudiante est devenue bien plus conséquente que la part de l'État dans le financement du prix d'un repas CROUS. Aussi, le ticket de restauration universitaire s'approchant des prix constatés dans le privé décourage de plus en plus d'étudiants de fréquenter les services des oeuvres, faisant inéluctablement baisser leurs recettes. Le cercle vicieux d'une fréquentation moindre, entraînant une perte de recettes, qui entraîne à son tour l'augmentation des tarifs peut ainsi tourner à l'infini. **La FAGE milite pour un gel du prix du ticket de restauration universitaire.**

Cet exemple trouve une lecture claire dans le financement global par l'État de l'activité de restauration du Réseau des Oeuvres. **Réduit en 2014 de plus de 6M€, insuffisant chaque année, le budget dédié à la restauration étudiante ne permet plus aux CROUS d'investir dans la rénovation ou dans la création des restaurants universitaires, ni dans l'expérimentation de menus, pratiques ou animations permettant une hausse de la fréquentation.** C'est la mort lente de la restauration à vocation sociale. La FAGE a fermement condamné ces choix du gouvernement, elle continuera à défendre une vision militante des services du CROUS, qui ne doivent pas seulement être des points de vente soumis à une pression économique, mais avant tout des prestations solidaires, à vocation sociale permettant la réussite de la mission première du Réseau des Oeuvres : la réalisation de l'ambition d'une démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Développer le parc de logements locatifs

Le logement constitue le principal axe de dépenses* des étudiants avec près de 53% de taux d'effort contre 22% chez les moins de 25 ans. L'accès au logement autonome est une des principales difficultés rencontrées par les étudiants. **

Il est nécessaire d'aborder la problématique du logement dans sa globalité. On estime en France à 800 000 le nombre de constructions nécessaires par an afin de répondre aux besoins. Pour autant, seulement 300 000 logements sont construits chaque année, créant une pénurie de logements par l'accumulation des différents plans de constructions mis en place par les gouvernements successifs depuis 30 ans. Aujourd'hui de nombreuses catégories de la population ciblent des logements identiques. Les étudiants et les jeunes travailleurs se retrouvent ainsi en concurrence sur les petites surfaces face aux chômeurs, retraités, familles monoparentales ou personnes isolées.

“ **L'accès au logement des jeunes s'inscrit plus largement dans la problématique de la pénurie de logements en France** ”

La massification de l'enseignement supérieur n'a pas résolu la question de l'aspect financier pour accéder aux formations postbac. Les enjeux liés à la démocratisation de l'enseignement supérieur passent obligatoirement par des réponses concrètes à la pénurie de logements pour les étudiants et jeunes d'une part mais aussi pour l'ensemble de la population.

Nous sommes aujourd'hui face à un constat : **le parc social est insuffisant et le parc privé inaccessible.**

Un parc social rénové, développé, adapté

Le nombre d'étudiants augmente chaque année. Pour autant, le nombre de logements sociaux reste faible. **Seuls 7% des étudiants ont accès à une place au sein des 165 000 logements** qui forment le parc social du CROUS et 40 000 places existent dans les foyers de jeunes travailleurs.

Les actes ne suivent pas les discours de la “#priorité jeunesse”. Comment expliquer qu'une coupe budgétaire soit prononcée sur le logement, première source de dépenses des étudiants ? Un tiers des crédits des #CPER (Contrats de Projets État-Régions) a disparu dans le budget 2015 et l'enveloppe consacrée au logement perd 14 millions d'euros. **La FAGE**

demande au gouvernement qu'il se saisisse à bras le corps de la question du logement. Plus qu'une simple sanctuarisation, la FAGE sera attentive à ce que la part du budget du CNOUS dévolue au logement soit augmentée pour que les promesses ne restent pas lettre morte.

En 2004, le constat de cette pénurie de logements abordables était fait par le député Anciaux qui a donné son nom au plan mis en place à la suite de ces conclusions. Faisant état d'un manque de logements étudiants sur l'ensemble du territoire, le Plan Anciaux prévoyait 50 000 constructions et 70 000 réhabilitations sur 10 ans. Au terme de ce plan, seuls 3 000 ont été réalisés sur les 5 000 prévus par an et seulement 40 % des réhabilitations planifiées ont été menées à bien. **Devant les faibles résultats du Plan Anciaux, et sous l'impulsion de la FAGE, le gouvernement annonçait en 2012 le lancement du plan 40 000 logements et débloquent ainsi 20 millions d'euros.** Ce plan prévoyait de mettre en chantier 40 000 logements étudiants dont la moitié en Île-de-France, sur la période du quinquennat. Un an et demi plus tard, le constat est là : les objectifs initiaux ne sont encore une fois pas respectés. En réalité, ce nouveau plan est le fruit du recyclage d'anciens projets relancés telles que les opérations Campus. **Les futurs élus CNOUS de la FAGE seront vigilants à ce que l'État respecte ses engagements en matière de logement et notamment ses objectifs chiffrés.** De plus, **les étudiants internationaux séjournant en France dans le cadre du programme ERASMUS +, doivent être considérés comme prioritaires dans l'accès aux logements CROUS.** En effet, le réseau des oeuvres doit être garant de pourvoir un logement répondant aux besoins sociaux de l'étudiant en programme de mobilité, qui rappelons le, selon l'OVE (Observatoire de la Vie Étudiante), doit dépenser en moyenne 800€ par mois pour venir étudier en France. Ce plan des 40 000 logements permettra dans le même temps d'augmenter la capacité d'accueil des résidents internationaux. La FAGE continuera à demander régulièrement, données à l'appui, l'état d'avancement de ce plan.

La FAGE exigera **une meilleure utilisation du pouvoir de préemption par le préfet pour faciliter la mise en projet de logements sociaux par les CROUS et ses opérateurs.**

Il faudra également fixer les critères précis de ce qu'est le logement social étudiant. Cela permettra d'éviter certains abus sur les tarifs. Le parc social n'a parfois de social que le nom puisque certains loyers dits “à tarification sociale” présentent les mêmes tarifs que le secteur privé, à prestations équivalentes.

Agir pour un parc accessible de logements

Une action ciblée sur le parc de logement dans le secteur privé est par ailleurs nécessaire. **Les prix à la location ont augmenté de 29% entre 2000 et 2010** projetant une partie de la population dans la précarité. Les jeunes en sont les premières victimes.

La FAGE avait soutenu le vote de la #loi ALUR Duflot* et a dénoncé le recul du gouvernement par son abrogation au profit de la #loi ALUR Pinel. Le puissant lobby du secteur de la construction a eu raison d'une loi profondément attachée à la lutte contre les injustices en garantissant l'encadrement des loyers dans 28 agglomérations de France. **La FAGE exige le retour de la loi ALUR Duflot.**

D'autres leviers, facilitateurs d'accès à un logement autonome des jeunes existent. **La FAGE demande à ce que les préfets et les acteurs locaux se saisissent réellement de la question des logements**

* La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

vacants afin de limiter leur nombre en taxant plus sévèrement les propriétaires ou en utilisant leur droit d'expropriation et de préemption.

Les aides indirectes pour la colocation, notamment celles de la #CAF et ses aides au logement sont injustement réparties. **La FAGE demande à ce que les aides au logement pour les colocataires le soient sur les mêmes bases que les personnes seules.** En ce qui concerne le logement chez l'habitant, **la FAGE demande à ce que des contrats spécifiques soient créés afin de garantir les droits des locataires.**

Le logement trouvé, les jeunes et étudiants ont souvent des difficultés à trouver des garants. **La #Caution Locative Étudiante (CLÉ), aujourd'hui proposée aux étudiants, doit être généralisée à l'ensemble de la jeunesse, sous la forme d'une #Garantie Universelle des Loyers (GUL),** prévue dans le projet de loi initial.

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- L'accompagnement de l'action locale pour une fluidité lors des pauses méridiennes
- L'orientation du CNOUS vers des restaurants universitaires multimodaux
- L'élargissement des horaires d'ouvertures, notamment le soir
- L'animation des structures de restauration
- Un réengagement financier de l'État dans la restauration universitaire
- Le développement de la restauration agréée et restauration traditionnelle en bonne intelligence sur les campus
- Le gel du prix du ticket de restauration universitaire
- La production de logement social par l'État et les collectivités
- Un suivi régulier de l'état d'avancement du Plan Anciaux
- Le retour de la loi ALUR Duflot et de l'encadrement des loyers
- L'utilisation par les préfets et collectivités de leur pouvoir d'expropriation et de préemption
- La généralisation de la GUL à toute la jeunesse

Une mission "bien-être étudiant" pour les CROUS

Les dépenses liées aux soins et à la santé sont souvent les premières à souffrir d'un budget serré. Aussi, selon l'**#Observatoire de la Vie Etudiante** 34% des étudiants renoncent à des soins, faute d'information ou de moyens. Cette réalité fait planer le risque d'une lente dégradation de l'état de santé général des étudiants, et représente un risque de santé publique. **La FAGE a été motrice du passage des #SUMMPS en #Centres de Santé Universitaires** (CSU), aujourd'hui, ce sont 18 centres de santé universitaires qui permettent aux étudiants un accès plus large, complet et permanent à la santé.

L'action de la FAGE doit permettre d'endiguer le phénomène de non-recours aux soins, c'est pourquoi les élus CNOUS de la FAGE devront **placer le parcours de santé du jeune comme une des priorités du Réseau des Oeuvres**. Trop souvent considérés comme en bonne santé, les étudiants sont laissés à leurs dépendances dans leur apprentissage du système de santé, et prennent de mauvaises habitudes qui ont, à long terme, de lourdes conséquences de santé publique.

La consultation de premier recours est la porte d'entrée du parcours de soins. Si la sécurité sociale a sanctuarisé la place du médecin traitant comme principal praticien de premier recours, **cette situation n'est pas adaptée à la majorité des étudiants qui, partagés entre leur ville d'études et leur ville d'origine, n'ont d'autres choix que de se tourner vers les urgences ou tout simplement d'attendre**, voire ne pas consulter. Ainsi, afin de garantir une évolution optimale des étudiants dans le système de santé et une redirection efficace notamment vers des consultations de second recours, la possibilité de déclarer un médecin ou un centre traitant complémentaire doit être accordée aux étudiants. Par défaut, le centre de santé universitaire rattaché à l'établissement de l'étudiant doit être automatiquement considéré comme tel lors de son inscription administrative. **Les élus CNOUS de la FAGE se feront par ailleurs les relais naturels de la revendication d'un accès au #tiers-payant pour les étudiants au sein des CSU**, et militeront pour **une tarification conventionnée sécurité sociale (de secteur 1) pour les étudiants, tout au long de leur parcours de santé**.

Les prestations de l'assurance maladie obligatoire sont aujourd'hui insuffisantes : alors qu'elles

devraient être revalorisées, elles laissent à la charge de l'étudiant un **#ticket modérateur** trop important, synonyme de non-recours aux soins. Les efforts réalisés ces dernières années pour l'ouverture de la **#couverture maladie universelle complémentaire** (CMU-C) aux étudiants sont encourageants, mais témoignent d'ailleurs d'effets d'annonces que de véritables avancées. Les critères d'attributions sont aujourd'hui encore trop sélectifs, et ne permettent pas à suffisamment d'étudiants d'accéder à ce statut et donc à une meilleure couverture médicale. **La FAGE défend un accès facilité et accompagné à la CMU-C pour les étudiants dans le besoin**, et demande également le **développement des #ACS (Aides à la Complémentaire Santé)**. Cette aide à l'acquisition d'une mutuelle complémentaire sera gérée et délivrée directement par le Réseau des Oeuvres, guichet unique sanitaire et social.

La FAGE considère que **la gestion des Centres de Santé Universitaires doit revenir aux CROUS**, au sein d'un domaine d'intervention plus global de santé et de bien-être étudiant, liant les missions sociales actuelles à des missions de prévention, de santé, de médecine universitaire. À l'heure des regroupements, **il semble pertinent pour les #COMUE de confier la gestion des CSU aux CROUS afin d'assurer une politique de vie étudiante cohérente à l'échelle d'un site**. Si certaines articulations s'opèrent à l'échelle du site, l'équipe CNOUS de la FAGE devra oeuvrer à **l'ajout d'une mission aux CROUS, dotée de moyens, à destination de la santé des étudiants**, comprenant des volets prévention, promotion du bien-être et de la santé, et de médecine universitaire.

Les Centres de Santé Universitaires permettent l'accès à des consultations spécialisées s'inscrivant dans le parcours de soins, telles que les consultations de gynécologie, d'odontologie, d'ophtalmologie, etc. **Les conventions avec les spécialistes doivent être multipliées**. De même, la coordination pluridisciplinaire qui en découle et la redirection des patients étudiants vers les structures spécialisées adéquates seront assurées directement par le service de médecine étudiante. Replacer les questions de santé étudiante au cœur des CROUS mais aussi réfléchir de manière plus globale à la question de la couverture sociale des jeunes est ainsi une priorité pour les candidats CNOUS de la FAGE.

Régime de Sécurité Sociale Etudiante

Les jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur sont un public particulier aux yeux de l'assurance maladie. En effet, leur sécurité sociale (remboursements obligatoires) n'est pas gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, cette gestion est déléguée à des mutuelles étudiantes dans le cadre d'un régime dérogatoire. Créé en 1948 afin de répondre à un besoin spécifique d'après-guerre pour 120 000 étudiants, le régime de sécurité sociale étudiant est devenu vétuste. **Aujourd'hui, 2,38 millions d'étudiants subissent ce régime sans qu'il n'ait su s'adapter à l'évolution de leurs besoins en 65 ans**.

Complexe, le régime de sécurité sociale étudiant est délégué à deux mutuelles étudiantes, mises en concurrence non seulement sur leurs activités commerciales (vente de complémentaires santé), mais aussi pour la gestion du service public de la sécurité sociale étudiante.

Les mutuelles étudiantes sont inefficaces, alors qu'elles absorbent plus de 90 millions d'euros de frais de gestion par an, jusqu'à 93 % des appels qu'elles reçoivent ne sont pas traités*, et le tiers des étudiants attend plus de 3 mois sa carte Vitale**. Cette inefficacité criante détériore l'accès aux soins des étudiants, dont 27 % ont déjà renoncé à voir un médecin*** et 18 % ne sont pas couverts par une complémentaire santé****.

* Rapport de la Cour des Comptes - septembre 2013

** Etude UFC Que Choisir - 12 septembre 2012

*** Enquête OVE (observatoire de la vie étudiante) Conditions de vie des étudiants 2013

**** Rapport CIJ (comité interministériel de la jeunesse) 13 février 2013

La mauvaise gestion de ces mutuelles étudiantes provoque directement un phénomène de non accès aux soins et aux médicaments pour de nombreux étudiants. **Cette situation qui place des étudiants au ban du droit commun entraîne des cas de précarité sanitaire, ou parfois plus graves**. Aussi, la FAGE considère que le régime de sécurité sociale étudiant induit lui-même des problèmes de structures, comme les trop nombreuses mutations inter-régimes qui provoquent des longueurs et des allongements de délais de prise en charge, notamment décriés par la Cour des Comptes, le Sénat, l'Inspection Générale des Affaires Sociales, UFC Que-Choisir et par la FAGE.

Pour mettre fin à un régime de sécurité sociale décrié par les étudiants eux-mêmes, et revenir enfin aux objectifs qui avaient conduit à sa création, **la FAGE exige des pouvoirs publics la fin de la délégation de service public accordée aux mutuelles étudiantes et l'intégration des étudiants au régime général de sécurité sociale**. La sécurité sociale des étudiants serait ainsi gérée directement par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et les étudiants y seraient affiliés en tant qu'assurés sociaux. L'équipe CNOUS de la FAGE, militera d'ailleurs pour que **les CROUS soient les principaux opérateurs de la coordination locale des acteurs et actions de prévention en partenariat avec les centres de santé universitaires**.

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- La création d'une mission "Santé et Bien être" pour les CROUS.
- Une gestion des Centres de Santé Universitaires par les CROUS.
- Un accès favorisé à la complémentaire (ACS) et au tiers-payant pour les étudiants au sein des CSU.
- Un accès facilité et accompagné à la CMU-C pour les étudiants en situation précaire.
- Le développement des conventions avec les spécialistes au sein des CSU.
- La fin de la délégation de service public accordée aux mutuelles.
- Le CROUS, coordinateur local de l'ensemble des acteurs et actions de préventions.

2. Innover pour préparer l'avenir des Oeuvres

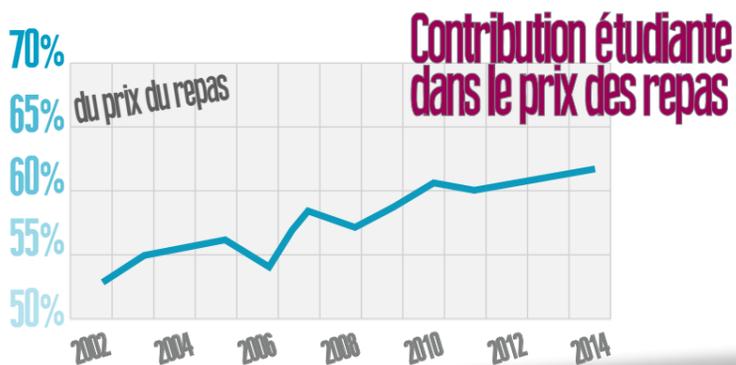
Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

Assurer l'investissement nécessaire au développement des Oeuvres

Le Réseau des Oeuvres est né de la nécessité d'assurer une réponse collective aux besoins individuels des étudiants, au premier rang desquels la restauration, le logement et le financement des études supérieures. Aussi, il est naturel que le financement de ce service public soit assuré par l'Etat, afin de l'ancrer dans la pérennité.

La FAGE est résolument attachée à la mission de service public du réseau des oeuvres. L'équipe CNOUS de la FAGE défendra cette vision du CROUS, et inscrira son action en cohérence avec l'objectif fondamental du CROUS, la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Ces dernières années, les missions du CROUS ont été peu à peu remises en cause, à travers la hausse régulière du prix du ticket de restauration universitaire,



ou encore le faible investissement dans le logement social. A titre d'exemple, l'enveloppe logement du budget du CNOUS est en baisse de 14 millions en 2015, donnant plus d'importance aux #CPER (contrats de projets Etat-Région), dont on connaît la volatilité financière.

Ce désengagement peut sembler limité, il a pourtant un impact concret, tant il touche profondément les conditions de vie des étudiants. On peut citer par exemple la fermeture de plus en plus fréquente des restaurants universitaires le soir sans solution alternative, le développement de cafétérias au détriment de points de restauration assis chauds, ou encore le manque de rénovation de certaines résidences universitaires.

Ce sont les étudiants qui sont les principales victimes de ces choix budgétaires qui, petit à petit, remettent en cause la démocratisation de l'enseignement supérieur.

L'équipe CNOUS de la FAGE défendra donc la vision d'un financement principalement public du Réseau des Oeuvres, et militera pour une hausse du budget du CNOUS, condition sine qua non à la réduction des barrières à l'entrée de l'enseignement supérieur.

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- Un investissement public fort dans le Réseau des Oeuvres
- La sanctuarisation des enveloppes logement et restauration du budget du CNOUS

Renforcer l'ancrage territorial des CROUS

S'adapter à un nouveau rapport de force territorial

Initié en 1982, le processus de #décentralisation a fortement fait évoluer les responsabilités des collectivités territoriales en France, au premier rang desquelles les Régions, au point de modifier en profondeur les dynamiques politiques existantes.

On observe en effet depuis l'acte I de décentralisation porté par Gaston Deferre, qu'une place de plus en plus importante est donnée aux Régions, ces dernières engrangeant de plus en plus de compétences au fil des réformes. Un exemple marquant dans le paysage de l'enseignement supérieur fut le transfert aux régions en 2004, avec l'acte II de décentralisation, des compétences de gestion des formations sanitaires et sociales, telles que les formations en soins-infirmiers, en maïeutique, en psychomotricité, ergothérapie, ou encore en masso-kinésithérapie.

Ce transfert a eu de lourdes conséquences en matière d'accès aux services assurés par les CROUS. Les étudiants des formations sanitaires et sociales n'ont en effet pas accès aux bourses du CROUS comme les autres étudiants et doivent compter sur des bourses régionales, dans bien des cas d'un montant inférieur, et inégales d'une région à l'autre. L'accès aux logements étudiants gérés par le CROUS, ainsi qu'aux restaurants universitaires

est également limité.

Cette territorialisation des aides sociales, lorsqu'elle n'est pas cadrée, est source d'inégalités profondes.

L'équipe CNOUS de la FAGE militera, en collaboration avec le reste de l'équipe nationale de la FAGE, pour une meilleure intégration au droit commun des étudiants en formations sanitaires et sociales. Cela reviendrait cependant à de l'idéologisme primaire que de vouloir revenir sur le processus de décentralisation lui-même, déjà engagé depuis près de 30 ans maintenant, et renforcé avec l'acte III en préparation. **L'action de l'équipe CNOUS de la FAGE se vaudra donc résolument pragmatique sur ce point**, en mettant tout en oeuvre afin de convaincre, région par région, les décideurs politiques **d'aligner leurs aides sociales à minima sur celles du CROUS.** L'équipe CNOUS de la FAGE se fixera comme priorité la signature de conventions CROUS/Région incluant le transfert aux CROUS de la gestion des bourses, comme c'est déjà le cas en Basse-Normandie.

Ce n'est qu'à ce prix, région après région, que l'ensemble des étudiants pourront avoir accès au droit commun et tirer profit des nouvelles dynamiques politiques territoriales.

Donner du sens à la coopération CROUS-Universités

Avec la #loi Enseignement Supérieur et Recherche de Juillet 2013, la politique d'enseignement supérieur s'organise site académique par site académique. **Les établissements d'enseignement supérieur se sont regroupés, le plus souvent sous forme de #COMUE** (communautés d'universités et d'établissements) et vont définir dès cette année des politiques de site en mettant en commun certains de leurs moyens. **Cette évolution, soutenue par la FAGE car permettant de mieux répondre aux problématiques des territoires**, tout en gardant un cadre national fort, marque un tournant important dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'équipe CNOUS prendra acte de cette nouvelle donne politique en tirant profit du maillage territorial de la FAGE afin de répondre au mieux aux problématiques nouvelles qui vont se poser. A ce titre, **l'équipe CNOUS sera en liens étroits avec l'équipe CNESER pour coordonner aux mieux les actions de la FAGE en matière de politique de site.**

Sur le terrain, les liens universités / CROUS sont en effet à renforcer. Trop peu d'actions sont menées de front, et trop souvent les initiatives sociales des établissements oublient le CROUS, réduisant par la même occasion leur portée.

L'enjeu de la coopération universités / CROUS est central. En effet, la loi Enseignement Supérieur et Recherche instaure la rédaction de schémas directeurs de la vie étudiante. Ils sont une occasion à saisir pour les CROUS, et ainsi être parties prenantes des politiques des regroupements. Que cela soit sur la santé, sur la restauration ou encore le logement, l'élaboration des schémas directeurs de vie étudiante devront être l'occasion de larges consultations sur les besoins sociaux des étudiants. **L'équipe CNOUS, avec l'ensemble de l'équipe nationale de la FAGE, saura être proactive sur ce sujet afin que des initiatives fortes et cohérentes sur le territoire puissent voir le jour.**

A ce titre, **la mise en place de Centres de Santé Universitaires est primordiale et sera portée par l'équipe CNOUS de la FAGE.** De la même manière, le développement d'antennes du CROUS, soit sous la forme de #CLOUS, soit sous la forme de permanences délocalisées, devra figurer dans ces schémas directeurs. **Enfin, l'accès à des structures de restauration chaude ou encore à des équipements sportifs sera à favoriser,** afin de ne pas délaissier les sites délocalisés des universités, qui accueillent souvent des publics étudiants bien spécifiques.

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

-  Des antennes du CROUS généralisées dans les sites universitaires délocalisés
-  Une mise en place des Centres de Santé prévue par les schémas directeurs des COMUE
-  Un alignement, région par région, des aides sociales sur celles du CROUS
-  D'avantage d'actions CROUS / universités menées de front
-  Des CROUS qui prennent part à l'élaboration des schémas directeurs de vie étudiante portés par les COMUE

Privilégier un modèle durable

“ *Dès 1987, Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien définissait le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »* ”

Renforcer un modèle économique viable

L'activité du réseau des oeuvres doit évoluer afin de continuer à répondre à son objectif premier d'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants de manière toujours plus efficace.

Cette évolution recoupe deux enjeux majeurs que sont la préservation de l'activité sociale du CROUS en terme de tarification, d'accompagnement ou de services et le maintien d'une activité économique pérenne. Une des réponses réside dans une meilleure efficacité du réseau des oeuvres. Il est nécessaire de mutualiser les bonnes pratiques en terme de gestion à l'image de la dématérialisation du #DSE. Ainsi **la mise en place de centrales d'achat régionales est une première étape qui pourrait être dupliquée au niveau national** dans

l'optique de permettre de diminuer les coûts de production pour pouvoir réinvestir dans la qualité des prestations.

Ces évolutions nécessaires ne doivent pas se faire au détriment des prestations et de la qualité des services du réseau des oeuvres. En effet, les indicateurs de performance liés à la bonne santé économique des CROUS ne doivent pas masquer la détérioration des services. Il est donc nécessaire de **penser un modèle économique qui permette à la fois de maintenir et améliorer les guichets d'accueil physique ainsi que les antennes locales et l'ensemble des services de proximité tout en améliorant la gestion courante de l'activité** du réseau.

Privilégier les filières courtes et l'économie locale pour un CROUS acteur du développement de son territoire

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et en donne les trois piliers (économie/écologie/social). Concrètement, est qualifié de durable un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. L'ensemble du réseau des oeuvres doit prendre en compte ces exigences dans son plan de développement.

Les services du CROUS doivent s'intégrer dans l'écosystème urbain local, comme régional. Parallèlement aux efforts de rationalisation des achats, notamment au travers de plateformes et de

groupements et aux économies d'échelles réalisées **le CROUS doit multiplier les partenariats locaux.** Favoriser les filières courtes sur certains produits ciblés confèrera du sens à l'action des oeuvres, participant par la même à l'implanter toujours plus au sein de son territoire.

Si ce mouvement semble plus naturel au sujet de la restauration, il doit se concevoir au sein de toutes les missions du CROUS. En ce qui concerne le logement, qu'il s'agisse de construction ou de rénovation, il est préférable de **privilégier le tissu entrepreneurial local, créateur d'emplois et de dynamisme au sein du territoire.**



Développer une approche écologique des projets et de la gestion

La politique de développement des services du CROUS doit être à la hauteur de ses ambitions.

Elle doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs, quels qu'ils soient : institutionnels, publics, privés, ou encore du secteur militant et associatif.

Comme dans tout projet d'urbanisme, chaque projet doit comporter une étude d'impact. Aujourd'hui limitées au respect de la loi et des règles d'urbanisme, ces études d'impact sont incomplètes : elles ne prennent pas en compte les interactions directes et indirectes sur l'environnement urbain et social du projet.

La FAGE propose que ces études soient menées systématiquement en amont de chaque projet afin de mieux prendre en compte l'ensemble des impacts et facteurs liés à l'implantation d'un service du CROUS. Une évaluation sur plusieurs volets peut être imaginée, sur le réseau de transport, sur la vie étudiante, sur la vie du quartier dans lequel il s'insère, sur les liens qu'il peut créer avec la population locale, etc.

Le lien avec la population et l'économie locale est primordial dans le succès du développement du Réseau des Oeuvres. Dans le cas du logement, sans concertation avec les élus locaux et les associations de riverains, le projet d'implantation d'une cité universitaire peut être mal compris et mis en péril. Il faut parfois dé-construire les préjugés et notamment ceux dont est victime le logement

social. Le succès d'un projet dépend largement de la compréhension de ses enjeux par tous les acteurs. **Développer des projets de jardins partagés entre résidents étudiants de cités universitaires et population riveraine** permet ainsi de réduire les barrières de défiance dressées de part et d'autres pour mieux apprendre à se connaître et à vivre ensemble.

La concertation et l'information sont primordiaux. Il faut impulser une nouvelle dynamique à l'échelle du CNOUS.

Les CROUS doivent davantage associer les élus des collectivités territoriales et leurs représentants dans les projets. C'est ici l'occasion de valoriser le tissu artisanal local et les savoir-faires en encourageant **les CROUS à multiplier les conventionnements avec les acteurs publics et privés de l'économie locale et régionale** (au regard du respect de certains critères tels que le respect de certaines normes).

La FAGE souhaite mettre en place des études d'impact sur les projets en cours mais également sur les actions déjà en place et déployées sur les territoires. **La création de diagnostics est envisageable.** Ils ne chercheraient pas à déceler prioritairement les symptômes de dysfonctionnement mais plutôt à faire ressortir les marges de manœuvre des acteurs et trouver ensemble, via la concertation, de nouvelles dynamiques et l'amélioration des services.

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

3. Des jeunes citoyens solidaires, acteurs du réseau des Oeuvres

Retrouvez les #wikimots sur www.wikifage.org

Soutenir les initiatives solidaires et de proximité



Développer les plateformes de démocratie participative

Soucieuses de recueillir l'avis de tous les étudiants : quelle soit leur filière et leur campus d'études, **des fédérations territoriales de la FAGE ont lancé les premières plateformes de démocratie participative.**

En effet, les rythmes d'études et l'éclatement géographique sur une même académie rendent la consultation physique de l'ensemble des étudiants complexe. Afin de ne pas se limiter à l'avis des étudiants des campus centraux, **les fédérations de la FAGE se sont appuyées sur les possibilités offertes par le numérique pour développer des plateformes dématérialisées de consultation des étudiants.**

Si les formes de ces dernières sont variées, à l'image du réseau de la FAGE, il existe des constantes. La première est la valeur portée : la démocratie participative qui est le socle de fonctionnement

commun à l'ensemble du réseau de la FAGE. Les élus reçoivent un mandat de leurs électeurs et sont élus sur un programme qu'ils ont à charge de réaliser, en parallèle, ils font régulièrement état des avancées obtenues et consultent leurs électeurs sur des sujets nouveaux ou cruciaux. D'autres constats sont la volonté de toucher le plus grand nombre, l'étendue du champ des propositions (ce qui permet de faire le lien entre les différents élus) ou encore le cadre souple qui permet à des propositions innovantes de voir le jour.

Les élus CNOUS de la FAGE se placent également dans cette démarche de démocratie participative et à ce titre seront en contact régulier avec les élus CROUS et les administrateurs de la FAGE. Ils apporteront également leur soutien aux élus des fédérations ayant le projet ou ayant déjà concrétisé une plateforme afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants.



Renforcer la coopération entre les représentants étudiants au sein des territoires

Les élus au conseil d'administration du CROUS ont un rôle d'acteurs transversaux dans la vie étudiante. De ce fait il se doivent d'une part d'être en lien avec les élus en #Conseil de Vie en Résidence, ces derniers étant des experts et interlocuteurs de premiers recours pour les étudiants puisque vivant eux mêmes en logement universitaire, mais aussi d'autre part avec les élus des conseils centraux des universités.

A l'image de certains CROUS, **il est nécessaire de renforcer le champ d'action des CVR.** Cela passe notamment par la **généralisation de Conseils Académiques de Résidences dans tous les CROUS**, regroupant l'ensemble des étudiants engagés au sein des CVR de différents établissements, dans l'objectif de débattre de tous

les sujets ayant trait à la vie des cités U. De plus, afin de renforcer la place de ces élus dans les politiques de vie étudiante, ces conseils peuvent être associés directement à la gestion des cités notamment **via des budgets participatifs en lien avec l'amélioration des conditions de vie en logement CROUS.**

Ainsi, leurs revendications continueront d'être prises en compte dans les travaux de la FAGE. **Les élus en CVR devront être relayés et soutenus par les élus des Conseils d'Administration du CROUS, en effet, les premiers n'ont qu'une voix consultative.** Parce que leur avis compte, les élus CNOUS de la FAGE **porteront également une attention particulière à leurs revendications toujours dans l'optique de faire progresser les conditions de vie des étudiants** logeant en résidence CROUS. **25**

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- Un modèle économique renforcé afin de développer le service de proximité et de qualité.
- Des sources d'approvisionnement diversifiées en ayant un équilibre entre marchés nationaux et acteurs de l'économie locale

Le travail des élus CROUS avec les élus centraux des universités est primordial à l'heure de la territorialisation et des politiques de sites. Touchant à de nombreux sujets, les différents schémas et différentes conventions multipartites impliquent un travail mutuel entre les élus étudiants des établissements concernés, avec une place renforcée des élus CROUS. Ces derniers seront donc des interlocuteurs privilégiés notamment pour les collectivités territoriales ayant une mission de vie étudiante. Le Vice Président Étudiant doit dans ce but avoir un rôle de représentation accrue auprès des différents acteurs territoriaux. Identifié comme un acteur incontournable de la vie étudiante, et plus qu'un

Soutenir les projets associatifs à visée sociale

La FAGE conçoit son action et sa mobilisation d'une manière globale et permanente. Mêlant propositions politiques, revendications et actions en conseil à des projets d'innovation sociale, à des services aux étudiants et à des actions associatives, la FAGE propose un militantisme de service, reposant sur l'initiative par les pairs, le projet concret et la démocratie dans la prise de position.

Grâce à sa structuration faisant travailler ensemble des fédérations territoriales et disciplinaires ainsi que des syndicats et des associations générales d'étudiants, la FAGE représente à la fois une force de proposition, et une force d'innovation.

Le réseau de la FAGE, composé de 2000 associations étudiantes, réalise ainsi de nombreux événements dans les domaines de la citoyenneté, de la prévention et de la solidarité apportant ainsi des réponses concrètes aux problématiques que rencontrent les étudiants au

Garantir la gestion militante des oeuvres

Lorsqu'en 1955 sont créés les CROUS et le CNOUS, il ne s'agit pas d'une création ex-nihilo mais d'un long processus d'évolution et d'élargissement du périmètre des oeuvres universitaires. En effet, dès le début du XXème siècle, les associations étudiantes sont à l'origine de la création de services outils de la démocratisation de l'accès aux études. Afin de les rendre accessibles au plus grand nombre et de les développer de manière égale sur l'ensemble du territoire, la tutelle de l'Etat se fait croissante sur les oeuvres universitaires. Témoins du temps de gestion par les associations étudiantes subsistent encore aujourd'hui deux restaurants universitaires agréés dans le réseau de la FAGE : la Gallia à Strasbourg et le Meurin à Lille.

lien entre l'université et le CROUS il se devra d'être un levier d'action pour les équipes d'élus sur leurs sites. Dans cet objectif de mise en relation des représentants étudiants des différents établissements, pour un travail plus globalisé et plus pertinent, **les VPE CROUS devront être régulièrement conviés aux rencontres nationales de la CEVPU - Conférence des Etudiants Vice-Présidents d'Universités.**

L'équipe nationale de la FAGE accompagnera de ce fait la mise en relation des différentes équipes d'élus étudiants à tous les échelons, locaux et nationaux, mais aussi sur les territoires, régionaux et inter-régionaux.

quotidien. De nombreuses campagnes ont été mises en place pour apporter aux étudiants des réponses et des solutions mais aussi parfois pour les interpeller sur leurs pratiques. Tenant à défendre les étudiants au delà des conseils, la FAGE réalise notamment des campagnes à visée sociale : sur les thématiques de l'isolement, de la malnutrition, de l'éducation à la gestion budgétaire, du commerce équitable, etc.

Cette bivalence caractéristique est incontestablement une force. La FAGE est un organe d'innovation sociale et de formation par les pairs.

Parce que l'effet positif des actions innovantes, des projets étudiants et des initiatives associatives sont incontestables pour la FAGE, **l'équipe CNOUS s'attachera à aider par la formation ou l'accompagnement des élus CROUS et des fédérations de la FAGE, à faire en sorte que les CROUS s'inscrivent toujours dans la coopération et le soutien aux initiatives des étudiants.**

Héritières de ces associations étudiantes, les fédérations de la FAGE par leur maillage sont les représentantes naturelles des étudiants au sein des Conseils d'Administration des CROUS de l'ensemble du territoire. La démarche des élus des fédérations de la FAGE se situe dans la ligne du texte du décret de 1987 relatif aux missions des oeuvres : "l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants". Si l'économie des forces est une vertu, elle doit s'inscrire dans la gestion militante des CROUS, et non dans une gestion comptable. C'est pourquoi **les élus CNOUS de la FAGE n'ont pas hésité à voter contre un budget 2015 des Oeuvres** qui, s'il présentait une légère hausse globale, se voyait amputé de 11 millions d'euros sur la ligne logement et ce alors que le plan 40 000 logements doit se concrétiser

d'ici à 2017 et ne tient pour l'instant pas ses objectifs.

Une gestion militante induit une gestion plus étudiante. La place des étudiants doit donc être renforcée par un nombre plus important d'étudiants au sein des conseils d'administration, mais également par **une augmentation et une valorisation des missions du VPE.** Véritable acteur politique du CROUS, son rôle doit aller plus loin que celui d'un simple gestionnaire, il doit ainsi se faire porte parole de la vision des

Développer les AGORAé

Faisant le constat d'une paupérisation croissante du monde étudiant, en 2009, la FAGE décide d'apporter une réponse innovante : la création d'espaces d'échanges et solidarité, les #AGORAé. Ce sont des espaces composés d'un lieu de vie ouvert à tous les étudiants et d'une **épicerie sociale et solidaire** accessible sur critères sociaux. C'est deux ans après, que la première AGORAé ouvre ses portes à Lyon, permettant aux étudiants de **profiter de produits alimentaires mais aussi d'hygiène et de papeterie à -80% du prix du marché.**

Alors que ses élus revendiquent la mise en place de l'AGI, ses militants apportent une réponse concrète aux besoins des étudiants qui se trouvent dans une situation de précarité et ne rentrent pas dans les critères des aides "classiques".

Plus que les résultats d'une simple volonté, les AGORAé sont la réponse à un besoin. Besoin qui aujourd'hui, est comblé pour plus de 1 300 étudiants par le biais des 9 épicerie(s) ouvertes en France.

Mais les AGORAé ne sont pas que de simples épicerie(s). La mise à disposition de denrées permettant à l'étudiant une alimentation variée et équilibrée est bien évidemment un objectif central,

Oeuvres portée par les étudiants, ceci passerait par le renforcement de ses attributions.

Le rôle des élus de la FAGE est bien sûr de s'opposer lorsque cela s'avère nécessaire mais aussi de proposer des alternatives concrètes sur le court et moyen terme pour répondre aux besoins des étudiants. Et ce tout en en s'attachant à apporter des réponses politiques pérennes et justes au service du plus grand nombre.

mais l'AGORAé c'est aussi un lieu de vie. Ouvert à tous, ce lieu de vie permet l'accès aux droits, à la vie associative, à un accompagnement que ce soit pour la vie quotidienne ou pour les projets. Piliers des AGORAé, les lieux de vie sont donc de véritables lieux de création de lien social.

Face à une banalisation de la paupérisation de la jeunesse, **la FAGE se doit de poursuivre son action en restant un acteur incontournable pour tous les étudiants.** Ouvrant ainsi concrètement à l'égalité des droits d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Les élus étudiants au sein du réseau des oeuvres travailleront à ce que les AGORAé soient pleinement intégrées à la mission sociale du CROUS. Et ce afin de favoriser un travail en complémentarité et en bonne intelligence dans l'objectif commun de répondre aux besoins de l'étudiant.

Les élus CNOUS de la FAGE auront de plus à coeur de travailler avec les acteurs de la vie étudiante dans l'optique de pérenniser et de poursuivre le développement du réseau AGORAé, afin d'accompagner un maximum d'étudiants le nécessitant.

Retrouvez les [#wikimots](https://www.wikifage.org) sur www.wikifage.org

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

-  Le développement et l'animation de plateformes de démocratie participative
-  La pérennisation des relations entre les élus des différents conseils
-  Une plus grande initiative et un meilleur accompagnement des projets innovants
-  Une vision militante et pragmatique de la représentation à l'ensemble des élus CROUS de la FAGE
-  Le développement du réseau AGORAé, en quantitatif comme en qualitatif

Développer et animer les espaces de création et de médiation culturelle

Parce que le Réseau des Oeuvres Universitaires et Scolaires a pour mission principale le service aux étudiants, il est nécessaire qu'il mette en place une politique culturelle ambitieuse.

Alors que les universités sont souvent désignées comme « le temple du savoir », la culture est encore trop souvent considérée par les étudiants comme quelque chose d'inaccessible, d'élitiste et de coûteux. Les analyses sociologiques sur les pratiques et fréquentations culturelles démontrent la persistance d'une segmentation des publics. C'est pourquoi la FAGE se bat pour favoriser l'accessibilité à la culture.

Les aides socio-éducatives du CNOUS ont toute leur place dans cette stratégie et doivent être préservées. La FAGE demande à les utiliser pour remplir deux objectifs principaux. D'une part, le Réseau des Oeuvres doit favoriser la pratique culturelle étudiante, que ce soit en matière de création ou de médiation. D'autre part, il doit renforcer la participation étudiante à la vie des établissements dont il assure la gestion.

Pour que tout le monde se saisisse de la culture, chacun devrait pouvoir exercer s'il le souhaite une pratique artistique ou culturelle. En considérant le CNOUS comme impulseur des expériences d'innovation, **la FAGE propose de développer des espaces stimulant la créativité des étudiants.**

Nombreux sont les lieux appartenant au Réseau des Oeuvres à pouvoir devenir des espaces culturels polyvalents, comme par exemple les espaces collectifs inanimés des cités U ou encore les salles à manger des restaurants universitaires utilisées uniquement le temps d'un repas. **Il est important de repenser l'utilisation de ces grands espaces afin qu'ils deviennent multimodaux.**

Ainsi, ils seraient utilisés à d'autres fins que celles prévues initialement, et deviendraient des lieux culturels, de travail ou d'animation. Ateliers de pratiques artistiques, débats, ou encore repas partagés pourraient y prendre place.

La FAGE entend également « infuser » la culture dans l'Enseignement supérieur par l'immersion des Oeuvres et des artistes au plus près des étudiants. Dans cette optique, **la FAGE propose de mettre en place de véritables résidences d'artistes au sein des cités U** pour lancer des moments de création privilégiés où les artistes auraient un espace équipé pour un temps donné afin d'élaborer leur projet culturel. Leur seront accordées également des aides matérielles, que peuvent apporter la restauration universitaire et le logement en cité U, ainsi que des aides financières (sous forme d'appels à projets ou de demandes directes). Avec la présence d'artistes en leur sein, logements et restaurants gérés par les CROUS se transformeront en des lieux d'échanges et de rencontres entre les étudiants et les acteurs de la culture.

Public pluriel, l'étudiant n'est pas seulement spectateur ou artiste, il devient également initiateur de projets quand il s'investit au sein d'une **#association**. C'est pourquoi il est nécessaire de donner les moyens aux étudiants d'être acteurs de la politique culturelle du Réseau des Oeuvres. Cela passe par l'impulsion de nouveaux projets, leur accompagnement technique et financier, ainsi que leur valorisation. Les dispositifs existants, tels que le **#Culture-ActionS** ou les différents concours lancés par le CNOUS, gagnent à être mieux connus de la part des étudiants. **Une communication plus importante pourrait susciter davantage d'initiatives innovantes.**

Proposer des projets interculturels pour valoriser les échanges internationaux

Comme rappelé en filigrane, une des missions du Réseau des Oeuvres Universitaires et Scolaires est l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers venus étudier dans le cadre d'un échange ou non, au sein du système français d'Enseignement Supérieur. Cet accueil de l'étudiant doit se réaliser au niveau local grâce aux actions mises en oeuvre à la fois par les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires et par le service des relations internationales de l'établissement d'enseignement. Cependant l'insuffisance, voire l'absence de synergie et de collaboration dans le travail entre l'université et les Centres régionaux est regrettable. **La FAGE souhaite voir les liens entre ces deux institutions se resserrer afin que cette mission d'accueil des étudiants internationaux puisse pleinement s'accomplir.** En effet, plus l'étudiant se sentira inclus et à l'aise dans son nouvel environnement social et culturel, meilleure en sera sa réussite universitaire.

C'est notamment en proposant des actions interculturelles et en mettant à disposition les moyens pour développer les échanges de culture que le Réseau des Oeuvres peut participer à l'intégration des nouveaux arrivants. **C'est pourquoi, la FAGE demande au Réseau des Oeuvres d'instaurer une politique valorisant les initiatives développées par les CROUS** telles que la découverte des habitudes et spécificités culturelles du pays d'origine de l'étudiant, et de celles de la ville d'accueil. Cela peut s'établir sous toutes les formes : ateliers,

expositions, activités sportives, gastronomiques, artistiques, événements européens, etc. Celles-ci ne nécessitant pas de déployer de moyens spécifiques, elles s'avèrent facile à mettre en place et peuvent se dérouler sur les lieux de vie, les campus, et les restaurants universitaires, ce qui permet de multiplier les actions. Le Réseau des Oeuvres se doit de valoriser ces échanges de cultures qui représentent une force et qui renforcent l'attractivité de la France et de son Enseignement Supérieur aux yeux de nos concitoyens européens et des jeunes du monde entier.

De plus, **la FAGE propose au Réseau des Oeuvres de développer le parrainage** étudiant, permettant aux étudiants locaux et internationaux d'échanger sur leur culture respective et dans le même temps, d'introduire l'étudiant international à la vie de cité et du campus universitaire d'accueil.

Enfin, pourquoi ne pas aller plus loin dans l'échange culturel et développer des liens entre les cités universitaires sur le plan international. La FAGE est persuadée que le Réseau des Oeuvres peut travailler à développer des échanges internationaux entre cités universitaires, permettant aux étudiants intéressés d'effectuer un échange de courte durée, notamment en période estivale, avec des homologues internationaux. Ce flux de culture est un enrichissement certain pour à la fois le pays de destination et celui d'origine, le Réseau des Oeuvres doit y contribuer.

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- L'accès à la culture pour les étudiants.
- L'infusion des pratiques culturelles et créatives au sein des lieux gérés par le CNOUS.
- Le développement des conditions d'émergence, l'accompagnement et la mise en valeur des initiatives et des projets étudiants.
- La valorisation des échanges interculturels.
- Une meilleure collaboration de l'Université et du Réseau des Oeuvres pour une prise en charge de l'étudiant international en synergie.
- Le développement du parrainage étudiant.
- La valorisation des échanges étudiants internationaux.

Améliorer la plateforme Jobaviz

En avril 2013, le CNOUS crée la plateforme #Jobaviz qui est la jumelle de #Lokaviz mais a pour cadre la mission "jobs étudiants" du Réseau des Oeuvres. Elle permet à des employeurs (entreprises, particuliers mais aussi CROUS et Universités) de mettre gratuitement en ligne des annonces de job à destination d'étudiants.

Tout comme Lokaviz, l'intérêt pour les étudiants est évident avec un service accessible en continu et à distance et la possibilité de filtrer les recherches par ville et par domaine d'activité. Néanmoins Jobaviz n'est finalement qu'une plateforme comme les autres qui agrège des propositions d'emploi sans réflexion sur la nécessité d'adapter l'offre au public cible : les étudiants.

L'intérêt pour les étudiants que le Réseau des Oeuvres se saisisse de la problématique du salariat étudiant est prégnant à la vue du nombre croissant d'étudiants contraints de se salarier. Néanmoins, le CNOUS et les

CROUS ont une mission d'intérêt général et doivent à ce titre apporter une plus value par rapport aux opérateurs privés. C'est ce qu'ils avaient su faire en mettant en place le label Lokaviz pour les logements remplissant un cahier des charges adapté qui s'attachait notamment à la localisation par rapport au lieu d'étude et services de la vie étudiante, au montant du loyer, etc.

Aujourd'hui sur Jobaviz, de nombreuses offres portent sur des emplois de 20h/semaine ou plus, ce qui est totalement incompatible avec la réussite d'études en parallèle. De plus, la partie consacrée aux employeurs se limite à un simple rappel de la législation sans focus sur les spécificités des étudiants. **Les élus CNOUS travailleront donc à faire évoluer la plateforme afin de mieux cibler les besoins des étudiants et proposer un label Jobaviz sur le modèle du label existant pour le logement et pour lequel la FAGE avait déjà été motrice.**

Garantir les droits au sein de l'entreprise

Aujourd'hui, plus de la moitié des étudiants se salarie (source OVE). Les raisons avancées par les étudiants sont diverses : subvenir à leurs besoins, acquérir une expérience professionnelle, être indépendants de leur foyer ou encore augmenter leur niveau de vie. En raison de leur situation spécifique, il est nécessaire de garantir aux étudiants salariés certains droits leur permettant d'allier études réussies et salariat étudiant.

Bien que la FAGE s'oppose à la mise en place d'un contrat spécifique aux étudiants, inéluctablement stigmatisant, il apparaît évident que la question de la spécificité étudiante au sein de l'entreprise se doit d'être posée. C'est pourquoi **la FAGE milite pour la mise en place de contrats de travail flexibles et adaptables en fonction de l'emploi du temps universitaire, permettant aux étudiants de travailler principalement le week-end, sans dépasser un certain volume horaire.**

Il est recommandé de ne pas dépasser 12 heures de travail hebdomadaire, puisque au-delà, le risque d'échec dans les études est multiplié par deux.

D'autre part, il est primordial de faire connaître aux étudiants salariés leurs droits. Pour ce faire, les élus CNOUS participeront à la rédaction d'un document synthétique à destination des étudiants afin de les informer sur leurs droits et obligations vis à vis de leurs employeurs, ces derniers ayant trop souvent tendance à ne parler que des deuxièmes.

De plus, **la FAGE milite pour que les étudiants salariés puissent bénéficier d'un "droit opposable" au repos en période d'examen, de deux jours en cas de contrôle continu et d'une semaine en cas de contrôle terminal**, afin de garantir la réussite universitaire. En effet, pour les étudiants salariés, c'est le statut d'étudiant qui doit primer et la réussite universitaire est la priorité.

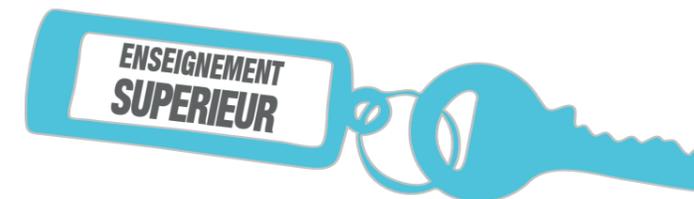
Agir pour l'accessibilité des espaces du CROUS

En février 2005 était votée la loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées, plus souvent appelée "loi handicap". Une des avancées de cette loi est de donner une définition du handicap dans

toute sa diversité : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

Cette loi consacre également l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports). Ainsi l'enseignement supérieur doit être accessible dans toutes ses composantes à une personne en situation de handicap dans les mêmes conditions que toute autre personne et ce quel que soit le type de handicap.

L'objectif fixé était que tout bâtiment public soit accessible en 2015. Néanmoins, les députés ont adopté une loi en juillet dernier reculant de 3, 6 ou 9 ans cette exigence (selon le type de bâtiments) et retardant d'autant une réelle égalité des droits à



la réussite dans l'enseignement supérieur.

Le Réseau des Oeuvres, en tant qu'opérateur public gestionnaire de lieux ouverts au public se doit de respecter le principe d'accessibilité. Cette prise en compte doit se faire pour l'ensemble des bâtiments des CROUS : les logements et les restaurants universitaires mais aussi les services administratifs.

Les élus CNOUS de la FAGE veilleront à ce que la prise en compte du handicap soit transversale à l'ensemble des politiques du CNOUS. De plus, en lien avec les élus CROUS, ils travailleront à ce que les bâtiments soient systématiquement accessibles pour les constructions aussi bien que pour les rénovations. Cette accessibilité ne devra pas se faire avec le seul prisme du handicap moteur mais bien dans la globalité de la définition de 2005 du handicap. Ce travail se fera avec les élus centraux qui rencontrent les mêmes types de problématiques au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Pour un droit à la césure

L'enseignement supérieur français connaît depuis longtemps une carence profonde, celle de ne pas reconnaître comme réussi un parcours éducatif non-conventionnel. Faire une Licence en plus de 3 ans est considéré comme un échec, dans les chiffres du ministère comme dans les têtes de nombreux responsables pédagogiques.

La société française est habituée aux trajectoires rectilignes, sans accroc. En témoigne l'âge moyen des étudiants en France, 21,5 ans, contre 25 en Suède, 26 au Royaume-Uni ou encore 26,6 au Danemark. Ce classicisme rigide, il est nécessaire de le réformer afin de donner la possibilité à chaque étudiant de développer ses compétences propres, de faire ses propres choix, soient-ils divergents de la voie classique.

Dans le cadre du #processus de Bologne et de l'approche par compétences, il est pourtant normal de considérer utile à la formation le développement de compétences en parallèle du cursus, que cela soit d'un point de vue pédagogique ou même personnel.

Comment imaginer qu'en France, en 2015, un étudiant ne puisse avoir accès à un statut sécurisant lorsqu'il souhaite faire une année de césure, que cela soit pour effectuer un voyage dans un autre pays, ou pour faire une pause dans son cursus, afin de prendre le recul nécessaire à sa bonne orientation ? Comment imaginer que pour poursuivre une année d'engagement personnel ou pour se donner le temps de mûrir ses projets, un étudiant soit obligé d'avoir recours à de « vraies fausses » inscriptions universitaires, étant obligé de détourner le système tel un enfant devant faire le mur au nez de ses parents pour découvrir le monde ?

Face à ce constat, l'équipe CNOUS de la FAGE proposera la mise en place d'un dispositif d'année de césure permettant à tout étudiant de pouvoir bénéficier d'un statut universel d'étudiant en césure. Ce statut devra notamment garantir le droit à une réinscription d'office là où l'étudiant a interrompu son cursus, et permettre un cadre social sécurisé pour l'étudiant.

BOUGE TON CNOUS avec la FAGE et les ELUS ASSOCIATIFS La liste candidate

- Tommy Veyrat**
Master 2 Institut d'Etudes Politiques,
Université de Strasbourg
- Lisa Cann**
2ème année Soins infirmiers,
Université de Bretagne Sud, Vannes
- Loris Gaudin**
Licence 3 Sciences Politiques
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Alice Clément**
3ème année Médecine
Université Claude Benard Lyon 1
- Maxime Desmaris**
4ème année Pharmacie
Université Picardie Jules Verne, Amiens
- Bineta Diack**
4ème année Médecine
Université de Nantes
- Alexandre Coratella**
Licence 3 Droit
Université Toulouse 1 Capitole
- Anne-Lise Wesolek**
Licence 3 Droit
Université Catholique de Lille
- Matthieu Durant**
Licence 3 Sciences Sociales
Université Paris 5 Descartes
- Isabelle Surmont**
Licence 3 Sociologie Aménagement
Université du Havre
- Johan Rome**
Licence 3 Info-Com
Université des Antilles et de la Guyane
- Zoé Chaloin**
Licence 3 Géographie
Université Paris 7 Diderot
- Dorian Mein**
4ème année Ingénieur
Polytech Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1
- Doriane Vouthier**
Licence 3 STAPS
Université Bourgogne Franche-Comté, Besançon
- Benoit Leger**
Master 1 Sciences
Université de Caen
- Helena Rad**
Licence 3 Maïeutique
Aix-Marseille Université

EN BREF

Les élus CNOUS de la FAGE défendent

- La mise en place d'un label Jobaviz pour que les emplois offerts soient compatibles avec les études.
- La participation active à l'information des étudiants sur leurs droits au sein de l'entreprise.
- L'accessibilité à tous les bâtiments (constructions, rénovations et bâtis) pour tous les étudiants en situation de handicap.
- La mise en place d'un statut universel de l'année de césure.
- Un statut simple, basé sur la possibilité de réaliser un bilan de compétences.
- Un statut légal sécurisant.
- Le droit à une réinscription d'office, là où l'étudiant a interrompu son cursus.



Comment voter ?

Plus d'infos :

Le matériel de vote comprend :

- les bulletins de vote de chaque liste candidate
 - les professions de foi des listes candidates
 - une attestation nominative de votre qualité d'électeur (elle fait office de carte d'électeur)
 - 2 enveloppes de taille différente
- N°1 : Une petite enveloppe (bleue) de vote, anonyme
N°2 : Une enveloppe adressée au CNOUS

Le matériel doit être utilisé de la façon suivante :

ETAPE 1

Insérer **le bulletin de vote (et non pas la profession de foi)** dans l'enveloppe numéro 1 (enveloppe bleue) sans la cacheter et **sans y apporter aucun signe distinctif**

ETAPE 2

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2
- **Insérer l'attestation nominative** dans l'enveloppe n°2
- Cacheter l'enveloppe n°2

ETAPE 3

Au vu des délais de vote resserrés nous vous recommandons de privilégier un tarif «rapide», type **Chronopost**

>>> Retrouvez le bilan des élus CNOUS de la FAGE sur le site de la FAGE

<http://www.fage.org>



>>> Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un élu dans le Guide de l'élu

>>> Commander le Guide de l'élu <<<

<http://www.fage.org/formations/gde.htm>





Contacts



Alexandre Leroy – Président

alexandre.leroy@fage.org

Thomas Salmon – Vice Président en charge des Affaires Sociales

thomas.salmon@fage.org

Tel : 01 40 33 70 70